

La section du Panthéon Français annonce qu'elle a armé un cavalier, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

La section du Panthéon Français annonce qu'elle a armé un cavalier, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 410-411;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14259_t1_0410_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Je vous ai ajouté que les moissons seraient extraordinairement abondantes, mais comme le public pourrait penser que cette rare abondance ne vient que de la constitution passagère de l'année; je dois vous observer pour une plus grande satisfaction qu'elle vient aussi de ce que cette année on a ensemencé près de 30 000 arpens de terre de plus que les autres années. Ces terrains proviennent du dessèchement de plusieurs étangs, et ce dessèchement a encore produit un autre avantage, c'est que dans les endroits où ils ont été faits ni dans les environs à une très grande distance, il n'y a plus eu de ces météores destructeurs des hommes, des animaux et de leurs subsistances, lesquels ces clouures d'eau engendrent, ou auxquels ils servent de conducteurs.

L'année prochaine il y aura peut-être 100 000 arpens de semblables terrains dessèchements ensemencés, et déjà dans beaucoup de lieux les terres sont préparées pour les semailles.

Maintenant, Citoyens, je vous présente plusieurs grappes de raisins blancs et de raisins noirs en fleur, cueillies ce matin dans le département de Paris... ne croyez pourtant pas que cet état de la vigne y soit général; il ne fait qu'y commencer, et encore n'est-ce que sur les collines situées au levant équinoxal et au midi et abritées du nord. Au surplus les vendanges seront considérables.

Ainsi bientôt nos granges et nos celliers seront pleins, et la France, après être devenue pour toujours le grenier intarissable de l'Europe, continuera perpétuellement de l'abreuver de ses vins délicieux.

Il faut espérer qu'à la solennité de demain, il y aura des groupes d'enfants parés des précieux dons de la nature, semblables à ceux que je vous offre. Car rien ne plait tant à la Divinité que ces images riantes de la population des hommes, des effets de leurs travaux et de la fécondité de la terre.

Il n'en étoit pas ainsi chez les despotes; ces monstres ne veulent de ces inappréciables richesses, et même, d'hommes, dans les belles contrées qu'ils désolent, qu'autant qu'il leur en faut pour se gorger de plaisirs criminels. « Meurs ou n'existe que pour moi ». Voilà l'affreux langage de ces bêtes féroces à leurs malheureux sujets, je frémis en l'écrivant. Louis XV, d'exécrable mémoire et son détestable conseil, qui feignaient publiquement de favoriser la population, avaient résolu secrètement de l'empêcher en faisant publier aux prônes et dans les journaux, de mettre de l'alun dans le beurre; mais dans le vrai pour oblitérer (*sic*) les vaisseaux spermatiques, rendre les hommes et les femmes impuissants et les exposer à mille maux incurables et même à des morts excessivement douloureuses et prématurées, surtout aux âges critiques. Je tiens ces faits abominables du médecin même qui a été chargé par St Florentin, d'odieux souvenir, de trouver les doses de cette horrible formule, et si je ne le nomme point, c'est par une espèce de respect filial pour sa mémoire, et ayant contribué plus qu'aucun autre arctriâtre à m'arracher des bras de la mort.

Périssent donc à jamais les tyrans et leurs ministres, et que leurs noms disparaissent éternellement du globe.

Vivent au contraire et vivent à jamais la

Nation, la République, la Convention nationale, les cultivateurs, les défenseurs de la patrie et leurs vertueuses et respectables familles et qu'elles et les nôtres se multiplient et croissent comme l'herbe autour des humides marais (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

46

La société populaire de la commune d'Orbec (2) félicite la Convention nationale du décret par lequel elle a proclamé la conviction qu'a le peuple français qu'il existe un Etre-Suprême, et lui témoigne les sentimens d'horreur dont elle a été pénétrée à la nouvelle des dangers qu'ont courus Robespierre et Collot.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Orbec, 10 prair. II] (4).

« Législateurs,

Un de vos collègues a dit avec bien de la vérité que la mort des tyrans était le salut des peuples, et nous, nous ajoutons qu'à la mort d'un représentant du peuple le genre humain devrait prendre le deuil.

Votre comité de Salut public a pris des mesures qui ont fait trembler les ennemis de la révolution; pour se débarrasser de leur frayeur ils ont ourdi mille trames, qui toutes ont été déjouées et dans leur désespoir ils ont appelé le fanatisme à leur secours.

Ce monstre n'a pas demandé mieux que de leur prêter ses fureurs, mais votre décret du 18 floréal l'a terrassé et l'assassinat a été mis en jeu.

Grâces à la providence éternelle qui a bien voulu nous faire présent de la liberté et qui veille à sa conservation, Collot d'Herbois et Robespierre, dont le nom seul fait l'éloge, ont échappé aux poignards; nous avons frémé à l'aspect du danger qu'ils ont couru; s'ils eussent péri nous serions inconsolables; ils respirent et nous sommes heureux. »

PERIER (*présid.*), OTTON, BELLÈRE, DECHAYE, DUPIEZ, DAUFREME.

47

Plusieurs commissaires de la section du Panthéon-Français se présentent à la barre, accompagnés d'un cavalier jacobin que cette section a armé et équipé à ses frais, et annoncent à la Convention nationale que ce soldat de la liberté a juré de poursuivre jusqu'à la mort les brigands qui voudroient nous dégrader, et de défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang l'unité et l'indivisibilité de la République. Notre section, disent ces commissaires, est pauvre des biens corrupteurs de la

(1) C 306, pl. 1162, p. 25; C. Eg., n° 666; Audit. nat., n° 630.

(2) Calvados.

(3) P.V., XXXIX, 99.

(4) C 306, pl. 1162, p. 24.

fortune, que craint et méprise le républicain; mais elle est jalouse de la plus belle et de la plus précieuse de toutes les possessions, de celle du patriotisme (1).

L'ORATEUR : Citoyens,

La section dont le patriotisme a toujours été sans nuage, l'amour de la liberté et de l'égalité ardent et pur, la haine pour les tyrans fortement prononcée, cette section qui a déjà fourni tant de braves citoyens à la défense de la patrie, vient de saisir avec transport et reconnaissance le projet d'équiper et d'armer un cavalier pour combattre cette horde criminelle qui préfère le rôle infamant d'esclaves assassins au titre auguste d'hommes libres.

Citoyens représentans, voilà ce guerrier aujourd'hui soldat de la liberté, bientôt héros; il a juré de poursuivre jusqu'à la mort les brigands qui voudraient nous dégrader; il a juré de défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang l'unité, l'indivisibilité de la République.

Agréez donc, Citoyens représentans, ce nouvel hommage qu'offre à la patrie la section du Panthéon français; ce n'est pas à la vérité l'offre de la richesse; mais si elle est pauvre des biens corrompteurs de la fortune que craint et méprise le républicain elle est riche et jalouse (et c'est sa devise) de la plus belle, de la plus précieuse de toutes les possessions, de celle du patriotisme (2).

(Applaudi)

Mention honorable, insertion au bulletin.

48

Le vérificateur général des assignats annonce qu'il fera brûlé le présent jour, au local des ci-devant Capucines, la somme de 17 millions en assignats, provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels, joints aux 2111.000.000 millions déjà brûlés, forment un total de 2.128.000.000 millions.

Renvoyé aux comités des assignats et monnoies, et des finances (3).

49

La société populaire de Commune-Affranchie félicite la Convention nationale sur le décret par lequel elle a consacré le principe de l'immortalité de l'ame; c'est ainsi, lui dit-elle, qu'en préservant le peuple Français de l'immoralité sociale dans laquelle les Hébert, les Danton, les Chaumette vouloient le plonger, vous l'avez sauvé de l'abyme effrayant, de l'horrible

(1) P.V., XXXIX, 99. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t); J. Perlet, n° 624; C. Univ., 21 prair.; J. Sablier, n° 1366; J. Fr., n° 622; C. Eg., n° 659; Audit. nat., n° 623.

(2) C 306, pl. 1162, p. 23, daté du 19 prair. et signé : DELALAIN, CORDIER, LARDY, COUSIN, MORLET.

(3) P.V., XXXIX, 99. Bⁱⁿ, 24 prair.; J. Mont., n° 43; J. Fr., n° 627; Audit nat., n° 628; J. Perlet, n° 631; J. S.-Culottes, n° 485.

chaos où le crime et l'innocence, où Brutus et Néron étoient également placés... La lecture, dans notre société, du sublime rapport de votre comité de salut public sur les fêtes nationales a achevé de détruire tous les préjugés de l'erreur, du charlatanisme et de la superstition; une joie pure et universelle, qui n'étoit point celle des prêtres, s'est fait apercevoir sur tous les visages; des cris mille fois répétés de *vive la République! vive la Convention! louanges à l'Eternel!* ont retenti jusqu'aux voutes sacrées du temple de la nature, et, dans un saint enthousiasme, la société en a consacré la mémoire à tous les siècles par une impression de 20.000 exemplaires, que ni la force du temps, ni les ruses de l'imposture, ni l'abyme du mensonge ne pourront effacer... Continuez, braves montagnards, à diriger d'une main ferme et habile le vaisseau de la République au port de la félicité; n'ayez toujours pour boussole que la vertu et la force du Peuple français, vous surmonterez tous les écueils. Pour nous qui, depuis l'aurore de la liberté, n'avons cessé de combattre ouvertement tous les ennemis de la République, croyez que nous ne nous démentirons pas un instant, que tous nos efforts tendront à assurer et à affermir vos succès, et que si jamais des traîtres ou des fripons s'insinuoient parmi nous, ils y passeroient comme le serpent sur un rocher aride, c'est-à-dire, sans y laisser d'autre vestige que celui de leur anéantissement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

50

Les administrateurs du département de l'Indre félicitent également la Convention nationale du décret par lequel elle a annoncé à l'univers entier que le Peuple français reconnoît un Etre-Suprême. Il est impossible, disent-ils, de méconnoître l'existence d'un dieu, protecteur de la vertu, en jetant les yeux sur les dangers dont il vient de préserver la France, en dérochant le législateur au fer de l'assassin.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[s.l.; 13 prair. II] (3).

« Citoyens représentans,

Cette acclamation universelle qui s'élève de tous les points de la République quand vous proclamez solennellement le culte de l'Etre Suprême, vous est une preuve de l'horreur qu'avait inspirée la secte impie dont vous avez livré les chefs à la vengeance de la loi. L'existence d'un dieu protecteur de la vertu pouvait-elle être méconnue. Quel est l'incrédule qui ne lui rendrait hommage à la vue du danger imminent dont il vient de préserver la France en dérochant le législateur au fer de l'assassin, il assure le salut d'un grand peuple, sa main puissante continuera d'écarter de chacun de vous les complots des méchants. Elle vous con-

(1) P.V., XXXIX, 100. Bⁱⁿ, 29 prair.; J. Sablier, n° 1366; J. Fr., n° 622.

(2) P.V., XXXIX, 101.

(3) C 305, pl. 1149, p. 11.